

## Le SN-FO-LC communique :

### **Projet de Robien : agression contre le statut des enseignants Audit sur les horaires en collège et lycées : agression contre le droit aux études des élèves**

Trois jours après la communication officielle par le ministère du projet de « réécriture » des décrets de 1950 et des statuts des enseignants, les rapports des audits sur les horaires en collège et en lycée viennent d'être publiés. Ils annoncent une nouvelle atteinte au droit des jeunes à l'instruction. Rappelons que le projet contre le statut des enseignants avait lui aussi été précédé d'un « audit ».

#### **La cible : le « coût » de l'élève et de l'enseignant**

Les collégiens ont déjà perdu jusqu'à 4 heures d'enseignement par niveau en 30 ans. Mais selon le rapport, ils ont en France encore trop d'heures d'enseignement par rapport à la moyenne des pays européens : à l'âge de 12-14 ans, ils ont par année 56 heures de plus et 110 heures de plus s'ils ont une option facultative.

Le rapport d'en déduire :

- « Sans une action volontaire sur la masse salariale des personnels du ministère et sans réforme pédagogique majeure (par exemple le plafonnement du redoublement), le coût moyen du collégien devrait continuer de progresser entre 2006 et 2010 et dépasser 8 200 € par an en 2010 (hors inflation) »
- « libérer 20 % des moyens horaires » des collèges des contraintes des horaires nationaux disciplinaires. » (proposition 5)
- mettre en œuvre sous prétexte d'autonomie pédagogique « des expérimentations pour permettre aux établissements de réaliser les objectifs de leur plan annuel de performance » (article 34 de la loi Fillon)
- « l'assouplissement expérimental des obligations horaires engagé sur la base du volontariat » (proposition 8).

Un collège par département serait choisi dès la rentrée 2007.

La « réécriture » du décret de 50, on n peut que constater menace tous les enseignants. Tous seront touchés.

#### **Couper, supprimer, déréglementer...**

Le rapport dénonce « l'investissement massif dans le volume d'heures d'enseignement » qui « n'a amélioré ni la performance ni l'équité du lycée français ».

Il dénonce « l'horaire annuel du lycéen français supérieur de 20 % à celui de ses homologues européens les plus performants ». Son coût serait aussi « très élevé » par rapport aux autres pays de l'OCDE (+30 %).

Le rapport préconise : « Des mesures peuvent être prises dès la rentrée 2007 pour réduire les coûts des enseignements et financer la loi d'orientation du 23 avril 2005. » .

En voici quelques unes :

- **Langues vivantes** : pour alléger « les effectifs en classe de langues en première et en terminale à 20 élèves en moyenne » il faut « la suppression des groupes inférieurs à 15 élèves ». C'est condamner toutes les langues autres que l'anglais et l'espagnol.
- **Supprimer « les dédoublements systématiques de classe »** pour développer la prise en compte personnalisée des besoins des élèves sous des formes différentes ». Dès la rentrée 2007 expérimentation.
- **La réforme des STG** (Sciences et Techniques de Gestion) a déjà « généré » une économie d'environ 400 postes en première. Il faut maintenant appliquer la réforme des séries STI, STL et SMS : « **La réforme en STI propose une réduction de 10% de l'horaire de l'élève en STI, et d'environ 5% en SMS. La charge horaire d'ensemble se rapproche par conséquent des niveaux souhaitable (...)** »
- **La création d'un baccalauréat technologique « sciences et technologies » à la rentrée 2007, « simplifiant les spécialités actuelles et allégeant la charge horaire des enseignements ».**
- **Plus de redoublements en seconde**, des crédits d'heures en première (proposition 11)
- **Plus d'horaires nationaux** : « Fixer un seuil minimal annuel par discipline » et laisser 15 à 20% du total à la latitude des académies et EPLE (Etablissement Public Locaux d'Enseignement). (Proposition 9)
- « **Plafonner l'horaire annuel des élèves** » : 900 heures annuelles en seconde en sept 2007, 950 en première et terminale générale, 1100 heures en première et terminale technologiques

## Le statut des professeurs encore visé !

Il faudrait « *Supprimer l'obligation réglementaire de service hebdomadaire des professeurs pour abroger les grilles horaires hebdomadaires des élèves* » au profit d'un « référentiel horaire national ». (proposition 9)

C'est passer du maximum hebdomadaire à l'annualisation des horaires des professeurs. Le ministère, dans ses remarques, déclare que cela "**constitue un véritable bouleversement** » dont la mise en oeuvre « reposerait sur une décision politique forte », des « négociations » et « consultations importantes ».

Le taux de redoublement serait plafonné à 2 % maximum par niveau (proposition 14) mais par contre mise en place des PPRE va de pair avec « **l'annualisation des horaires** » des élèves et donc des enseignants.

## Ils ont tout calculé : 35 000 postes à supprimer !

**En annexe au rapport**, on découvre les mesures de suppressions d'emploi pour permettre la mise en oeuvre de la loi Fillon en particulier la suppression de 10 000 postes d'enseignants affectés aux RASED, réseaux d'aide spécialisé pour les élèves du primaire.

De même, les 2 heures d'aide en classe de 6e, 1 heure en classe de 4e et de 3e « non affectées » suite aux dernières réformes, soit 133 200 heures d'enseignement détournées ou l'équivalent de 7 400 ETP iraient servir à la rentrée 2007 à la dite rénovation des langues vivantes. 1 400 postes ont déjà été retirés des collèges pour servir à financer le plan « Ambition réussite ».

### On découvre encore :

- **Suppression des « Décharges spécifiques désormais non justifiées » : 11740 postes « économisés »**

« La suppression du caractère automatique des décharges et leur recentrage sur les priorités du système éducatif sont les vecteurs d'économies significatives. »

- « **Plafonnement de l'horaire maximal de classe du lycéen** » : 9203 postes « économisés »

- **Suppression des dédoublements** (hormis les langues vivantes, les sciences expérimentales et les enseignements technologiques) : 9609 postes supprimés.

- « **Rationalisation des cartes d'options** » : plus de 3000 postes supprimés

« En appliquant le principe selon lequel les structures de langues vivantes ne devraient pas être inférieures à 15 élèves et viser 20 élèves en moyenne, une économie supérieure à 3 000 ETP pourrait être réalisée. »

### Et on découvre cette conclusion :

« Au total, l'application des recommandations de la mission permettrait de dégager près de 24 000 ETP, sans compter les économies générées par une révision du système des décharges. », soit un total de 35 000 postes !

## Les cartes sont donc abattues

Une offensive de destruction du droit des élèves à l'instruction et des garanties statutaires des professeurs est engagée.

La « réécriture » des décrets du 25 mai 1950 en est une étape.

Nous sommes professeurs, nous voulons instruire nos élèves. Notre qualification, notre statut, nos rémunérations doivent être maintenues et respectées.

## Le SNFOLC propose l'action commune à tous les niveaux :

- **Maintien des décrets du 25 mai 1950, retrait du projet de Robien**
- **Maintien de la définition de nos obligations de service en maxima hebdomadaires d'enseignement dans notre (nos) discipline(s) de recrutement**
- **Maintien de toutes les décharges statutaires**
- **Aucune suppression de postes, d'option, d'heures de cours**

Montreuil le 18 octobre 2006 18 heures

---

## Je souhaite adhérer au SNFOLC

☒ A envoyer à SNFOLC- 21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle (précisez le code postal) : .....

.....

Grade : ..... Etablissement (précisez le code postal) : .....

Téléphone : ..... Date de naissance : .....

Signature :